

# Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023

Commune de VELZIC

## I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2023 a été voté le 12/04/2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire et il a été établi avec la volonté :

- De maintenir un minimum de travaux d'Investissement, compte tenu des contraintes au niveau des subventions et de l'autofinancement ;
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte économique difficile ;
- De maîtriser les charges de personnel ;
- De continuer les efforts au niveau du désendettement ;

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Garderie, Cantine Scolaire...), et surtout aux Impôts locaux et aux diverses dotations de l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 343 255.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par (les charges courantes, les frais de personnel, les diverses contributions, l'intérêt de la dette ...)

Les salaires avec cotisations représentent environ 37 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 403 287.90 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (montant total en 2022 : 151 935.00 et prévision 2023 : 163 768.00 comprenant les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Les dotations versées par l'Etat : 94 993.00

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montants perçus au titre des 3 dernières années*) :

- 42 900.00

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	156 205.00	Charges de Personnel	16 150.00
Dépenses de personnel	148 990.00	Recettes des services	10 638.00
Autres dépenses de gestion courante	34 913.00	Impôts et taxes	179 068.00
Dépenses financières	9 465.00	Dotations et participations	108 484.00
Dot. amortissements et provisions	300.00	Autres recettes de gestion courante	28 900.00
Autres dépenses	7 500.00	Reprise sur amortis. et provisions	397.00
		Recettes financières	15.00
Total dépenses réelles	357 373.00	Total recettes réelles	343 652.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 747.00	Opération d'ordre	34 398.00
Virement à la section d'investissement	39 167.90	Excédent brut reporté	25 237.90
<b>Total général</b>	<b>403 287.90</b>	<b>Total général</b>	<b>403 287.90</b>

**c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- concernant les ménages

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.65
- Taxe foncière sur le bâti : 45.16
- Taxe foncière sur le non bâti : 94.58

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 163 768.00 (vu l'augmentation des bases et le prélèvement de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires, le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter ces taux pour 2023)

**d) Les dotations de l'Etat.**

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 94 993.00 elles sont quasiment stables par rapport à l'an passé.

**III. La section d'investissement**

**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : les dépenses engagées non mandatées de l'année précédente, le déficit reporté, les opérations nouvelles, le remboursement du capital de la dette.

- en recettes : les recettes restant à réaliser de l'année précédente, l'excédent capitalisé pour l'autofinancement, les recettes nouvelles, les amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

dépenses	montant	Recettes	Montant
Déficit d'inv. reporté	81 792.23	Recettes restant à réaliser	13 276.00
Dépenses engagées non mandatées	6 604.00	Excédent capitalisé (autofinancement)	75 120.23
Rremplacement des lampes d'EP (LED) (Complément)	4 940.00	Ventes de terrains à Mousset et à Velzic	5 426.00
Bike park à Lavernière	20 100.00	FCTVA	21 820.00
Extension salle polyvalente (en régie)	34 398.00	Taxes d'aménagements	1 500.00
Reprise de la toiture de la Mairie	7 224.00	Subv. FIPHFP (siège ALAE)	770.00
Reprise de la toiture de l'église	11 300.00	Subv. ANS (bike park)	10 050.00
Abribus de Clavières	12 500.00	Subv. Région (bike park)	6 030.00
Travaux de voirie à Broussoux et reprise d'un mur au bourg	116 259.00	Subv. Région (aires de jeux)	10 340.00
Plaques de rue et panneaux de signalisation	2 210.00	Subv. Département FCS (aires de jeux)	6 205.00
Siège ergonomique (ALAE)	1 210.00	Fds. de soutien aux communes (CABA)	20 000.00
Radars pédagogiques (complément)	1 110.00	DETR extension salle polyvalente	15 526.00
Four (cantine scolaire)	4 344.00	Virement de la section de fonctionnement	39 167.90
Aire de jeux à Lavernière	28 450.00	Produits (écritures d'ordre entre section) amortissements	6 747.00
Remboursement du capital de la Dette	67 571.00	Emprunt (ajustement)	168 034.10
Dépôts et cautionnements reçus (Complément)	1 000.00	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
<b>Total général</b>	<b>401 012.23</b>	<b>Total général</b>	<b>401 012.23</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :**

- Dans les restes à réaliser : Remplacement de quelques lampes d'EP (LED), plaques de rue, solde du paiement des radars,
- Extension de la salle polyvalente par la création d'une cuisine équipée,
- Création d'une aire de jeux à Lavernière,
- Création d'un « bike-park » pour VTT à Lavernière,
- Travaux de voirie à Broussoux et reprise d'un mur de soutènement au bourg en bordure du ruisseau d'Auzolles,
- Travaux de toiture (mairie et église),
- Remplacement de l'abribus de Clavières,
- Acquisition d'un four pour la cantine de l'école,
- Remplacement de quelques panneaux de signalisation,
- Acquisition d'un siège ergonomique pour l'ALAE.

**d) Les subventions d'investissements prévues : (demandées en 2018-2022)**

- Dans les restes à réaliser (Subventions : DSIL : extension salle polyvalente + Solde DETR : reprise d'un mur sur la route d'Auzolles)
- Pour les opérations nouvelles : plusieurs aides de l'Etat, de la Région, du Département et de la CABA.

**IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

**a) Recettes et dépenses d'Investissement :**

Recettes et dépenses d'investissement :  
réparties comme suit :

- dépenses : Dépenses engagées + déficit : 88 396.23  
Nouveaux crédits : 312 616.00  
TOTAL : 401 012.23
- Recettes : Crédits reportés 2022 + Autofinancement : 88 396.23  
Nouveaux crédits : 312 616.00  
TOTAL : 401 012.23

**b) Principaux ratios**

Population avec double comptes : 431 habitants  
Catégorie démographique : de 250 à 499 habitants  
Régime fiscal : FPU

	<b>Montant en € par habitants pour la catégorie démographique</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Commune</b>	<b>Département</b>	<b>Région</b>	<b>National</b>
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>281 015.00</b>	<b>652</b>	<b>957</b>	<b>863</b>	<b>665</b>
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>333 969.00</b>	<b>775</b>	<b>1 268</b>	<b>1 081</b>	<b>840</b>

**c) Etat de la dette**

	<b>Montant en € par habitants pour la catégorie démographique</b>				
<b>DETTE</b>	<b>Montant en €</b>	<b>Commune</b>	<b>Département</b>	<b>Région</b>	<b>National</b>
<b>Encours total de la dette au 31 décembre</b>	<b>366 012.00</b>	<b>849</b>	<b>706</b>	<b>740</b>	<b>525</b>

Fait à Velzic le 17/04/2023

**Le Maire,**  
**Jean-François BARRIER**